

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et REDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 3 francs la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Délégué de la Principauté à l'Union Internationale contre la tuberculose.

**JUSTICE :**

Discours prononcés à l'audience solennelle de rentrée de la Cour et des Tribunaux.

**ÉCHOS ET NOUVELLES :**

Congrès de l'Association Internationale des Automobile-Clubs Reconnus.

**Annexe au « Journal de Monaco » :**

CHAMBRE CONSULTATIVE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES. — Comptes rendus des séances de la Session ordinaire (Juin 1929).

**PARTIE OFFICIELLE****ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 941.

**LOUIS II**

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 29 janvier 1922 portant approbation des Statuts de l'Union Internationale contre la tuberculose et adhésion à ces Statuts ;

Vu l'article 4, paragraphe 1<sup>er</sup>, des dits Statuts ;

Vu l'Ordonnance du 30 janvier 1922 ;

Sur le rapport de Notre Secrétaire d'État, Directeur du Service des Relations Extérieures ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Docteur Maurice Gastaldi est nommé Délégué de la Principauté à l'Union Internationale contre la tuberculose.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Directeur du Service des Relations Extérieures et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le dix octobre mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :  
P. le Secrétaire d'État,  
Le Conseiller d'État,  
J. MAUREL.

**JUSTICE**

Nous publions aujourd'hui les discours prononcés jeudi dernier, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour et des Tribunaux.

M. Gard, Premier Substitut Général, a prononcé l'allocation suivante :

Monsieur le Procureur Général,

S'il est aujourd'hui pour votre Premier Substitut Général un devoir particulièrement agréable à rem-

plir, c'est bien celui qui consiste à vous souhaiter la plus déférente bienvenue au moment où vous allez prendre officiellement les fonctions auxquelles la bienveillance Souveraine vous a récemment appelé.

Vous venez de quitter la magistrature française, Monsieur le Procureur Général, après avoir atteint, à la suite d'une très brillante carrière, le sommet de la hiérarchie judiciaire. A peine âgé d'une trentaine d'années, vous êtes déjà Procureur de la République, preuve évidente que vos chefs d'alors ont déjà distingué chez vous les qualités d'un excellent magistrat. Votre ascension dans les divers degrés de la hiérarchie ne sera que la juste et équitable récompense de vos mérites. Après avoir appartenu à la Cour d'Appel d'Agen avec le grade d'Avocat Général, vous êtes nommé Procureur de la République à Boulogne-sur-Mer. Mais peu après vous vous voyez confier la direction du plus grand parquet de province. Quelle a été votre activité ainsi que les qualités que vous avez montrées dans la direction de ce parquet de Marseille, si difficile à bien des titres, une autre voix ici serait plus qualifiée que la mienne pour le dire. La Croix de la Légion d'Honneur, suivie ultérieurement de votre nomination au poste de Procureur Général à la Cour d'Appel de Grenoble, puis de Premier Président honoraire, ont été pour vous les récompenses qui vous étaient bien dues, ainsi que le couronnement légitime de votre carrière.

J'arrête ici un éloge qui froisserait sans doute votre modestie. Mais avais-je besoin de le faire dans cette enceinte où vous êtes déjà bien connu ? N'avez-vous pas le privilège, en dehors d'amitiés sincères, de retrouver, tant au siège qu'au Parquet, deux de vos anciens collaborateurs ?

A l'œuvre délicate et difficile de la justice monégasque, vous apporterez l'expérience consommée des affaires pénales, acquise au cours d'une carrière que je n'ai fait qu'ébaucher. Dans cette tâche quotidienne du Parquet qui vous attend, vous pouvez compter sur le concours le plus absolu ainsi que sur le dévouement de vos nouveaux collaborateurs, et je suis heureux de pouvoir, aujourd'hui, vous en apporter le témoignage. Ne sera-ce pas d'ailleurs un devoir agréable à remplir que de travailler sous la direction d'un chef autant aimable que bienveillant.

Devançant de quelques instants l'éloge qui sera fait de votre prédécesseur, permettez-moi d'adresser du haut de ce siège, à la mémoire de M. le Procureur Général Falgairolle, un souvenir ému et reconnaissant.

La mort d'un fils tendrement aimé, devant lequel s'ouvrait un brillant avenir, suivi quelques mois après du décès de la compagne de sa vie, avaient été pour lui deux épreuves qui l'avaient douloureusement atteint et dont il ne s'était pas relevé. Dans ce second malheur survenu à Monaco, nous avons vu M. Falgairolle défaillir d'abord sous le poids trop lourd de sa souffrance, puis reprendre sa route en portant patiemment son fardeau. Quoiqu'il eut été atteint au plus profond de lui-même et que c'en fut fait pour lui de la joie de vivre, il a eu le courage de continuer sa tâche, de faire son métier, de remplir son devoir jusqu'au bout. Un stoïcisme parfois souriant, une ironie de surface, passagère et bienveillante, qui accompagnait la bonté du cœur, ne pouvait faire illusion à ses collègues. Elle leur prouvait seulement qu'on peut remplir son devoir

de magistrat et d'administrateur même quand les sources de la vie sont atteintes.

Ici où nous avons le culte du souvenir, nous garderons pieusement la mémoire des vertus dont il nous a donné l'exemple, ce courage sans ostentation qu'il a montré pendant ses épreuves, et cette bonté aimable et souriante qui ne s'est jamais démentie.

Nous requérons, pour le Prince, qu'il plaise à la Cour ordonner la lecture par M. le Greffier en Chef de l'Ordonnance Souveraine du 2 août 1929, nommant Monsieur Gaston Julien Procureur Général à la Cour d'Appel de la Principauté, du procès-verbal de prestation de serment de ce magistrat entre les mains de Son Excellence le Ministre d'État, spécialement délégué à cet effet par Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, et déclarer Monsieur le Procureur Général Gaston Julien installé dans ses nouvelles fonctions.

M. le Premier Président Audibert, prenant à son tour la parole, s'est exprimé en ces termes :

Monsieur le Procureur Général,

A la satisfaction que j'éprouve en saluant votre élection à la tête du Parquet monégasque, se mêlent, vous le comprenez, les sentiments du regret profond qu'inspire à la Cour tout entière la mort de Monsieur le Procureur Général Falgairolle. Dans cette solennité, une grande place revient à son souvenir et je ne puis oublier qu'il y a un an, à peine, j'adressais des paroles de bienvenue à l'homme éminent que nous venons de perdre.

Il y répondit par une allocution que chacun ici se rappelle : elle était empreinte de cette éloquence bon enfant qui le caractérisait et qui trouve sa source dans les plus nobles sentiments du cœur. « Le magistrat, nous disait-il, doit montrer dans ses fonctions la plus grande impartialité et sa complète indépendance : placé en dehors des passions qui s'agitent autour de lui, étranger aux difficultés locales, replié sur lui-même, par le travail et la réflexion, il faut qu'il élève la voix dans la lutte du bien contre le mal, du devoir contre la passion, il doit à sa conscience et à sa fonction de protester vivement contre les égarements de son temps, et si l'autorité s'affaiblit, si le respect des lois n'est plus qu'un vain mot, il lui appartient de donner dans ses mœurs privées et dans sa vie publique l'exemple des vertus qui font l'homme de bien. »

Celui, Messieurs, qui se faisait une si haute idée des magistrats était bien préparé à devenir leur chef, à les diriger par l'autorité de sa parole et de son caractère. Aussi, dans l'exercice trop court de ses hautes fonctions, nous avons tous apprécié l'ensemble de ses qualités qui durant sa longue carrière avaient partout assuré son succès et qui étaient rehaussées par une modestie que lui seul ne jugeait pas excessive.

En relisant, ces jours-ci, le discours d'installation du Procureur Général Falgairolle, j'admirais combien l'homme s'y était épanché tout entier. Il me promettait alors ces relations faciles et cordiales qui aident tant à l'accomplissement des devoirs communs. Ah ! comme il a tenu sa promesse, et combien il m'a été doux de voir se resserrer, dans un concours d'efforts quotidiens, les liens d'une sympathie qui remontait aux premiers jours de son arrivée dans nos rangs. Puis-je oublier que je lui ai remis successivement et à si peu d'intervalle un

poste de Conseiller d'abord, la direction du Parquet Général ensuite.

En me rappelant ses traits empreints d'une fine bonhomie, il me semble le voir doublant, par la sagacité de son esprit, les forces que lui prêtaient son expérience des affaires et sa connaissance des hommes, toujours fidèle au culte de la justice, mais toujours prêt à chercher le moyen de tempérer par la douceur, la fermeté que lui imposait le devoir. Le trait essentiel de son caractère était en effet une excessive bonté et ce n'est pas sans émotion, en ayant joui, que je peux parler de l'accueil si affable, de la cordialité si parfaite, du dévouement si entier que ses collègues étaient assurés de trouver auprès de lui. Il me semble voir encore au milieu de nous cette physionomie ouverte dans laquelle respirait la franchise. L'allure un peu nonchalante était celle d'un philosophe rendu indulgent par la longue pratique des misères humaines; mais l'œil plein de finesse avertissait immédiatement que cette bienveillance n'avait pas éteint la fermeté méridionale qui s'était maintes fois manifestée au cours d'une carrière noblement remplie.

Ainsi doué, M. Falgairolle devait, plus que d'autres, ressentir les coups répétés qui l'ont frappé dans ses plus chères affections, en lui infligeant de ces pertes qui ouvrent au cœur qui survit d'incubables plaies. Hélas, Messieurs, cette intelligence si belle et si cultivée, ce caractère droit et sûr, ce magistrat accompli, dont tous, collègues, avocats, hommes du palais et du dehors, nous aimions les rares qualités, tout cet assemblage dévoué au culte du bien et du juste, a disparu sous l'étreinte fatale. Puisse l'expression de nos affectueux regrets et de nos plus chaudes sympathies, adoucir la douleur des siens.

Après avoir jeté un coup d'œil ému en arrière, il faut, Monsieur le Procureur Général, obéissant à une loi nécessaire, porter ses regards en avant et interroger l'avenir. Nous pouvons le faire avec sécurité en vous voyant prendre possession du poste où vous appelez la confiance de notre Auguste Souverain, et vous n'avez pas à redouter le parallèle auquel je viens de vous exposer.

Vous nous arrivez précédé d'une réputation brillante, recommandé par le passé le plus honorable, et dans une compagnie comme la nôtre, le talent et le caractère sont assurés d'être les bienvenus.

Le maniement de l'action publique dans les grands centres, à Boulogne, Marseille, Grenoble notamment, a déjà suffisamment exercé votre main : sur les sièges divers que vous avez occupés, les luttes de la parole ont trouvé en vous un athlète vigoureux : la renommée vous prête cet esprit orné, ces manières élégantes qui aident à l'influence parce qu'elles facilitent les relations. Vous vivrez d'ailleurs désormais au sein d'un pays facile, dont l'esprit est juste, dont le sens est droit; sur une terre hospitalière entre toutes, où la vie est exubérante, où la sève sociale coule à pleins bords, où toutes les nations du globe se donnent rendez-vous, et où vous constaterez bientôt que, malgré son exigüité territoriale, notre juridiction se ressent de cette diversité de mœurs et de caractères et que son autorité est accrue de l'importance et de la variété des décisions qu'elle rend.

Prenez donc possession de votre siège, avec l'espoir et le contentement que vous devez éprouver en y arrivant sous de pareils auspices.

Tout notre concours vous appartient et vous nous verrez tous empressés autour de vous à soutenir votre zèle et à seconder vos efforts.

Veuillez, Monsieur le Procureur Général, prendre place au siège du Ministère Public.

Enfin, M. le Procureur Général Julien, en prenant possession du siège du Ministère Public, a prononcé le discours dont voici le texte :

Excellence,

Monsieur le Président du Conseil National,

Monseigneur,

Monsieur le Premier Président,

Messieurs,

Mon émotion est profonde !

Les sentiments les plus divers prennent d'assaut ma pensée et mon cœur.

Le premier que je dois exprimer à cette heure, le plus doux aussi, est celui de ma très profonde et très respectueuse gratitude pour S.A.S. le Prince

Souverain qui, par son choix flatteur, daigne me placer à la tête du Parquet Général de la Principauté.

Qu'Elle veuille bien, ainsi que l'Auguste Famille Princière, en agréer l'hommage, ainsi que la déférente assurance que je me consacrerai avec tout mon loyalisme au service de la Justice et de la Principauté.

Il est une impression qui me pénètre délicieusement : celle de n'être pas tout à fait un inconnu pour vous : n'ai-je pas, en effet, la bonne fortune de compter au sein de la nouvelle famille judiciaire qui me reçoit aujourd'hui, des amis dont j'ai maintes fois — et pour l'un d'eux depuis bientôt trente ans — éprouvé la vigilante sollicitude et la touchante fidélité ?

Les appréciations trop flatteuses de ceux-ci et d'autres encore m'ont valu de la part de M. Roussel, l'éminent Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires, l'appoint infiniment précieux d'une bienveillance agissante qui m'a fort touché.

Je saisis avec joie cette occasion solennelle pour lui offrir à nouveau l'expression de mes plus vifs remerciements.

C'est avec un trouble que je ne saurais taire — et qui de vous ne le comprendra ! — que j'abandonne les cadres de la Magistrature Française, à laquelle j'appartiens depuis si longtemps et à laquelle j'ai tant donné de moi-même.

On vous l'a dit — l'annuaire, au surplus, n'a-t-il pas son indiscrète éloquence ! — je suis un fort ancien magistrat : je compte plus de trente années de service comme Chef de Parquet et, si je vous fais cet aveu, qu'aucune coquetterie ne peut, certes, inspirer ! c'est que j'éscompte déjà la satisfaction de mettre au service de mes hautes fonctions, que je vais désormais exercer dans la Principauté, la longue expérience acquise dans les postes si différents que j'ai occupés dont, notamment, après Boulogne-sur-Mer et avant le Parquet Général de la Cour d'Appel de Grenoble, celui de Procureur de la République à Marseille, la cité fébrile et tumultueuse, singulièrement fertile en difficultés complexes et redoutables, mais combien prenante aussi. J'évoque cette phase de ma carrière avec quelque fierté !

Et puisque j'ai fait allusion aussi à mon passage à la Cour de Grenoble, Cour de haute tenue, Cour de grandes traditions, où me fut réservé un accueil tel qu'il restera une des plus grandes douceurs de ma vie professionnelle, Cour où je m'honorais de compter déjà tant de précieuses sympathies, qu'il me soit permis de synthétiser ici ce que je disais dans la même cérémonie de mon installation : C'est toute une profession de foi, tout un programme si tant est que de telles expressions soient de mise dans un Prétoire de Justice !

A tous les magistrats de ce beau ressort, dont je m'éloigne avec une bien naturelle mélancolie, je promettais, comme je le promets à vous, Messieurs, qui êtes infiniment moins nombreux mais qui, par contre, serez infiniment plus près de moi, l'apport de mon énergie, de mon indépendance, de mon dévouement; mais en échange de cette garantie que doit donner un chef digne de l'honneur dont il est investi, je réclamaux d'eux, comme je le sollicite de vous, de la discipline, de la méthode, de l'exactitude dans le travail, de la fermeté aussi, mais une fermeté qui sera tempérée de générosité, toutes les fois qu'il nous faudra, les uns ou les autres, nous pencher sur la misère et la souffrance.

A ce prix, leur disais-je, comme je le dis également à vous-mêmes, la sécurité, la confiance, l'estime réciproque, bientôt aussi l'affection, je veux le croire, ne pourront manquer d'être à la base de nos rapports.

En m'exprimant ainsi, n'étais-je pas par avance en pleine communauté de sentiments avec le regretté Procureur Général Falgairolle, dont j'ai infiniment goûté, en la lisant, l'allocution qu'il prononça lors de son entrée en fonctions, il n'y a guère beaucoup plus d'un an !

Vous tous, mes chers Collègues, qui l'avez écouté, restez pénétrés des hauts enseignements qu'elle comporte; que cette belle page sur l'esprit de corps, sur l'impartialité, l'indépendance, l'autorité du magistrat, demeure pour vous inoubliable.

A ces qualités primordiales, qui furent spécialement exaltées au cours de cette audience solennelle, s'en ajoute une autre que chacun doit inlassable-

ment s'efforcer d'acquiescer de son mieux, d'affermir en soi; souffrez que j'y insiste, j'y attache le plus haut prix : je veux parler de la dignité et de la correction de la vie dans toutes ses manifestations publiques et privées. Les uns et les autres — quelle que soit notre origine professionnelle — nous devons, cela va sans dire, nous montrer jalousement respectueux des grandes et belles traditions qui honorent la Magistrature. La sérénité et l'impartialité de notre justice doivent nous placer très haut : ce n'est pas assez et, précisément, parce que nous avons l'incalculable bonne fortune d'habiter un pays tout de charme enveloppant et quelque peu séducteur, il faut, à tout prix, que notre attitude, en toutes occasions, nous impose à la respectueuse estime des fils de la Principauté, de tous ceux aussi que, du monde entier, attirent la splendeur de notre ciel, la féerie de nos sites, la douceur enchanteresse de notre climat.

Souvenons-nous que tous nous observent et nous jugent !

Monsieur le Premier Président,

Les compliments que vous voulez bien me décerner avec une libéralité qui me touche, mais me confond autant qu'elle m'inquiète, décèlent, à l'évidence, les trop indulgentes suggestions amicales qui les ont inspirés.

Permettez-moi de vous en remercier, ainsi que du charme si encourageant de votre accueil et de vous dire combien je suis heureux à la perspective de collaborer avec vous, en pleine et sympathique harmonie, à l'œuvre de la Justice dans la Principauté.

Je sais avec quelle autorité, à la fois prudente et ferme vous présidez votre Cour, je sais à quel degré vous associez, à la connaissance approfondie des lois, la droiture, l'élévation du caractère et la bonté. Je sais de quelle déférente affection vous entourent les Membres de l'Ordre Judiciaire dont, il m'est agréable de le rappeler ici, la valeur, l'érudition affinée, l'indépendance sont notoires.

J'éscompte d'autant mieux la possibilité d'utiliser pour le plus grand bien de tous, la connaissance que vous avez de chacun, qu'une sûre amitié, j'en ai le ferme espoir, nous unira bien vite.

Monsieur le Premier Substitut Général,

Je voudrais vous reprocher vos louanges trop poussées, mais comment n'être pas profondément flatté par de si aimables souhaits de bienvenue dont la délicatesse de pensée rivalise avec l'élégance de la forme ?

Je vous en remercie, mais si vous le voulez bien, nous allons, tout de suite, rompre cet aparté :

Je vois, en effet, à vos côtés, un collègue, comme vous de valeur éprouvée, comme vous de haute conscience, un collègue que j'affectionne, que j'ai l'orgueil et que je me réjouis égoïstement aujourd'hui d'avoir cédé au Parquet Général de Monaco, et j'ai hâte de déclarer à l'un et à l'autre, combien m'est précieuse la reconfortante assurance d'une collaboration que je sais par avance éclairée, loyale et dévouée : ai-je besoin de vous dire que je m'efforcerai toujours de faciliter votre tâche et que toute ma cordiale sympathie vous est, dès maintenant, acquise.

En m'adressant ainsi à vous, mes chers collègues, j'éprouve, il faut bien que je le confesse, une émotion dont je caresse à la fois le charme et l'amertume, car s'il est vrai qu'elle est faite de sincères regrets, elle l'est aussi d'affectueuse reconnaissance.

Lorsque j'ai pris la direction enviée du Parquet Général de Grenoble, j'y ai trouvé deux avocats généraux, dont l'un était déjà pour moi l'ami le plus précieux; collaborateur par deux fois rencontré au cours de ma carrière, dont l'autre a eu bientôt trouvé le chemin de mon cœur.

Tous les deux, avec une inlassable ardeur, m'ont prodigué, sans compter, leur dévouement, aussi bien que les ressources de leur talent : ils m'ont en tout secondé avec une délicatesse exquise que je ne saurais oublier; aussi, m'est-il infiniment agréable de le proclamer ici, et de leur envoyer l'assurance renouvelée de mon indéfectible attachement.

Messieurs les Avocats-Défenseurs,

Je sais par la commune renommée, qui ne s'égare guère dans ses jugements, quelle aide efficace vous apportez à l'œuvre de la Justice, par l'étude approfondie des dossiers, par vos plaidoiries éloquentes.

autant que nourries de doctrine et de jurisprudence ; je sais quelle confiance pleinement justifiée les magistrats qui m'entendent placent délibérément en vous : C'est une joie de plus pour moi.

Je vous offre mon aimable salut et je vous donne l'assurance que mon Parquet Général vous réservera toujours le meilleur accueil.

M. le Greffier en chef et ses auxiliaires, dévoués comme lui, trouveront toujours auprès de moi les directives, le soutien, les encouragements aussi, dont, par impossible, ils pourraient avoir besoin.

Les traditions ne seront pas changées.

La présence à cette réception solennelle de S. Exc. Monsieur le Ministre d'Etat, de Monsieur le Président du Conseil National, de Monseigneur l'Evêque est pour moi un grand honneur auquel je suis tout particulièrement sensible et dont je mesure tout le prix.

Je leur offre mes plus vifs remerciements ainsi qu'aux Autorités et à tous ceux qui ont bien voulu rehausser l'éclat de cette cérémonie, dont une élégante note de grâce féminine est venue tempérer délicieusement l'austérité.

Messieurs,

La coïncidence de l'installation nécessairement un peu fastueuse d'un Procureur Général devait fatalement jeter quelque trouble dans les heureuses traditions de discours qui charment encore la rentrée des Compagnies Judiciaires monégasques.

Vous me voyez confus d'être la cause involontaire de ce bouleversement, désolé aussi et désolé d'autant plus que, depuis bien des semaines avant sa disparition, mon distingué Prédécesseur vous réservait pour aujourd'hui un régal de haute et brillante documentation.

Mais l'expérience que j'ai acquise des audiences — même, peut-être surtout, des audiences solennelles — m'a depuis longtemps appris qu'en art oratoire — si j'ose, présomptueux, employer cette formule qui, tombant de mes lèvres, résonne piteusement — l'expérience, dis-je, m'a appris qu'il importe toujours d'être bref, sobre dans ses développements, discret, de s'abstenir soigneusement, en un mot, de porter par des longueurs intempestives un défi toujours redoutable à ses auditeurs, si avertis qu'ils soient, j'ajoute, si indulgents qu'ils veuillent être. Le contraire n'est ni prudent, ni élégant.

Correctement, sagement, je devrais donc, maintenant que je me suis présenté à vous, songer à m'asseoir ; mais, curieux destin, par le jeu des circonstances encore — tristes circonstances, hélas ! — j'encourrais, en agissant ainsi, le remords de vous péniblement décevoir.

C'est qu'en effet si cette audience de rentrée est pour moi une source de fierté et de joie, je ne dois pas oublier, Messieurs, et je n'oublie pas que la disparition de l'Homme éminent, dont j'ai l'honneur de venir occuper le siège, étreint d'obsédante manière vos cœurs attristés, aussi, est-ce dans un esprit de respect pour votre légitime douleur que je veux tenter d'esquisser ici, pour vous, la grande figure du Procureur Général Edmond Falgairolle.

Bas-Languedocien d'origine, il avait débuté dans la Magistrature, en 1887, comme Juge suppléant à Alès ; Substitut, successivement à Largentière, à Mende, à Nîmes ; il avait été nommé, le 28 décembre 1895, Procureur à Aubusson et, en 1900, Substitut du Procureur Général à Nancy. En mars 1905, le ressort de Montpellier faisait en lui une heureuse recrue : c'est là qu'il exerça les fonctions de Procureur de la République au siège même de la Cour, et, enfin, à partir de janvier 1912, celles d'Avocat Général.

Au cours de cette longue carrière manifestement exempte d'intrigues, variée dans ses attributions, M. Falgairolle ne cessa de s'imposer par la profondeur et l'étendue de son savoir, par la rectitude, la pondération et la sûreté de son jugement, la rapidité de ses vues, l'éloquence de son verbe — vous en savez quelque chose — l'attachement à ses fonctions et — qualités appréciables entre toutes — par son indépendance, sa sereine impartialité, sa haute conscience, son énergie judicieusement tempérée de douceur.

Nombreuses étaient les distinctions flatteuses dont il avait été l'objet : Officier de l'Instruction Publique, Chevalier du Mérite Agricole, Officier du

Nicham Iftikhar de Tunisie, Chevalier du Dragon de l'Annam, Chevalier de la Conception du Portugal.

Je dois indiquer spécialement la Médaille d'Or de la Mutualité et proclamer surtout qu'en 1921, le Gouvernement de la République avait consacré tant de haute valeur, déjà si heureusement soulignée par l'attribution de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur.

C'est dans le ressort de Montpellier, auquel il appartient pendant plus de vingt années, que S.A.S. le Prince Souverain voulut bien prendre l'érudit Avocat Général pour en doter Sa Principauté.

Votre Cour, Messieurs, fut à même, pendant quelques mois, d'apprécier la science juridique toujours en éveil du Conseiller Falgairolle et l'autorité discrètement affirmée de ses avis dans les délibérés : précieuse mais éphémère collaboration. Le 1<sup>er</sup> juin 1928, en effet, abandonnant le siège, M. Falgairolle devenait votre Procureur Général.

Il lui a suffi de prendre possession de ce poste élevé pour faire lumineusement éclater ses remarquables dons de souple et ferme direction, d'initiative, de promptitude et sagace décision, et pour conquérir, sans lutte, dans toute la Principauté, une magistrale et rayonnante autorité.

Au sein du Conseil d'Etat législatif, dont il était le Vice-Président qualifié, son prestige ne fut pas moins grand, son œuvre ne fut pas moins féconde.

Pour tout dire, M. Falgairolle était de ceux que le devoir n'eut jamais besoin d'attendre et l'idéal qu'il se faisait de la Justice et de ses fonctions porte en soi le plus éclatant témoignage de son mérite professionnel.

Dans le monde judiciaire français, il laisse un souvenir profond : notre grande Amicale de la Magistrature, dont il fut un des plus précieux animateurs et dont il était un des Vice-Présidents écouté, lui doit beaucoup ; notre Mutuelle, institution admirable qu'il avait conçue, institution trop lente à s'épanouir en dépit de ses inlassables efforts, lui doit tout. Il en était le Président-Fondateur.

M. Falgairolle laisse derrière lui une œuvre appréciée : il est l'auteur de divers ouvrages et publications remarquables, reflet d'une culture très large, très variée, éminemment éclectique.

Je citerai, si vous le voulez bien :

*L'enseignement du Droit chez les Romains, avant Justinien ; Montcalm devant la Postérité ; Lettres inédites du Chancelier D'Aguesseau et de son fils sur les substitutions ; De l'Education Nationale ; Un envoiement en Gévaudan ; Le Tribunal Révolutionnaire de la Lozère en 1793 ; Une expédition française à l'île de Madère en 1566 ; Le Chevalier de Leurre, ambassadeur en Portugal au XVI<sup>e</sup> siècle ; Nicot et l'Importation du Tabac.*

Son fils, dont les succès se pressent, s'affirment chaque jour davantage, suit dignement et brillamment ces hautes et belles traditions littéraires.

Il ne m'a pas été donné de connaître notre regretté collègue, mais il suffit d'écouter ceux qui ont eu la bonne fortune de l'approcher pour être pleinement édifié sur les brillantes et séduisantes facultés de son intelligence et de son esprit, les nobles qualités de son cœur, le charme de son accueil où perçait le constant souci de plaire.

La vivacité de vos regrets ne donne-t-elle pas, d'ailleurs, la mesure de ses mérites !

Est-ce, au surplus, devant vous, Messieurs, qu'il convient d'insister sur la courtoisie, l'affabilité exquise, la délicatesse de votre Procureur Général qui avait le secret d'appeler à lui toutes les sympathies, toutes les amitiés, les vôtres, les premières ?

Qui de vous n'a pas ressenti l'attrait prenant de ce fin méridional, fier de son origine, fidèle à la langue de Mistral : tous le proclament à l'envi, il servait volontiers du meilleur sel attique les récits colorés, les anecdotes plaisantes dont sa mémoire ornée et sa longue vie professionnelle lui fournissaient l'inspiration.

Je sais, Messieurs, qu'il était pour chacun de vous un causeur aimable, jalousement recherché, de relations cordiales et sûres. Je sais aussi que devant vous, par un sentiment de délicatesse sublime, il s'abstenait, autant qu'il le pouvait, d'évoquer la pensée torturante des douleurs répétées qui assombrirent si tragiquement la fin de sa vie et peut-être en précipitèrent le cours.

La mort du Procureur Général Falgairolle, en brisant le dernier lien terrestre qui vous unissait à

lui, n'a altéré ni la vivacité des affections qu'il comptait au Palais et dans la Principauté, ni celle des sympathiques souvenirs qu'il a laissés. Je crois rester, en l'affirmant, l'interprète fidèle des sentiments qui vous animent et dont je voudrais seulement n'avoir pas affaibli l'expression.

Et maintenant, Messieurs, me voici tout à vous. Ensemble, chacun en ce qui nous concerne, reprenons avec ardeur, avec amour la tâche délicate et belle qui nous attend.

Au nom de S.A.S. le Prince Souverain de Monaco, nous requérons qu'il plaise à la Cour nous donner acte de ce qu'il a été satisfait aux prescriptions des articles 101 et 102 de l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1859 et 45 de celle du 18 mai 1909.

Ces discours, écoutés avec la plus profonde attention par un nombreux et élégant auditoire au premier rang duquel on remarquait : S. Exc. M. le Ministre d'Etat, M. le Président du Conseil National, S. G. Mgr l'Evêque, M. le Maire de Monaco, ont été longuement applaudis.

## ÉCHOS & NOUVELLES

Le Congrès annuel de l'Association Internationale des Automobile-Clubs Reconnus qui coïncidait cette année avec le 25<sup>me</sup> Anniversaire de cette importante Fédération a eu lieu à Paris du 6 au 12 octobre dernier.

Ces Etats Généraux de l'Automobile, auxquels prenait part une délégation de l'Automobile-Club de Monaco composée de MM. Antony Noghès, Willy Pedrazzini et Georges Chaix, avaient réuni les représentants des 34 nations qui font partie de l'A. I. A.

Après avoir résolu, au cours de diverses réunions, de nombreux problèmes concernant les manifestations sportives, le tourisme, des questions de circulation et de Douanes, les délégués furent réunis, pour commémorer le 25<sup>me</sup> Anniversaire de l'A. I. A. en une Assemblée Générale solennelle à laquelle les représentants du Corps Diplomatique avaient été conviés.

Le baron de Zuylen de Nyevelt qui occupait le fauteuil présidentiel, retraça avec éloquence l'histoire de l'A. I. A. qui est intimement liée à celle du merveilleux développement de l'automobile à travers le monde.

Quand les bravos qui saluèrent ce discours furent calmés, les délégués vinrent apporter les hommages de leur Club au vénéré président et le remercier pour la façon dont, pendant 25 années, il présida aux destinées du grand groupement qui a tant fait pour favoriser l'essor de l'automobile. Un grand nombre d'entre eux avaient été chargés par leur Gouvernement de remettre de hautes distinctions honorifiques à l'homme aimable qui dirige avec tant de compétence « le Parlement de l'Automobile ».

Nous sommes heureux d'apprendre qu'à cette occasion, S. A. S. le Prince de Monaco a bien voulu élever le baron de Zuylen de Nyevelt au grade de Commandeur dans l'Ordre de Saint-Charles. C'est M. Ch. Bellando de Castro, Conseiller de la Légation de Monaco à Paris, qui eut l'agréable mission de remettre les insignes de la décoration au distingué Président auquel nous adressons nos bien vives félicitations.

## PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 16 octobre 1929, enregistré, le nommé ECKERSLEY (Charles), né le 4 mai 1905, Ashton on Mersey (Angleterre), sans profession, ayant demeuré à Monte-Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement le mardi 26 novembre 1929, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'émission frauduleuse de chèque, — délit prévu et réprimé par l'article 403 du Code pénal complété par l'article 4 de la Loi n° 108 du 15 juin 1927.

Pour extrait :

P. le Procureur Général,  
(Signé : ) HENRI GARD, Premier Substitut Général.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-deux octobre mil neuf cent vingt-neuf, M. Jean-Julien MAZOYER, commerçant, demeurant à Monaco, 1, rue Grimaldi, a cédé à M. Louis ISSAURAT, agent d'affaires, et à M. Louis IMPERTI, retraité, demeurant à Monte-Carlo, villa de Larvotto, le fonds de commerce d'articles de fumeurs, cartes postales, objets de parfumerie et de fantaisie, qu'il exploitait à Monaco, 1, rue Grimaldi.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 24 octobre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire à Monaco, le dix-neuf octobre mil neuf cent vingt-neuf, M. Maurice-Eugène SOUQUET, antiquaire, demeurant à Monte-Carlo, 36, boulevard des Moulins, a cédé à M<sup>me</sup> veuve SOROKINE le fonds de commerce de vente d'objets d'antiquités qu'il exploitait à Monte-Carlo, Palais de la Terrasse, 38, boulevard des Moulins.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 24 octobre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le neuf octobre mil neuf cent vingt-neuf, M<sup>me</sup> Marie-Catherine POGGI, veuve de M. Pascal APROSIO, demeurant à Monaco, 29, rue Comte-Félix-Gastaldi, a cédé à M. Joseph HARDI et à M<sup>me</sup> Marie-Joséphine STEEGMANS, son épouse, demeurant à Monaco, rue Malbousquet, n° 16, le fonds de commerce de mercerie, couturière, vente d'articles de bazar, bonbons, comestibles, épicerie, vins et liqueurs, qu'elle exploite à Monaco, 29, rue Comte-Félix-Gastaldi.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 24 octobre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire à Monaco (Principauté), le onze octobre mil neuf cent vingt-neuf, M. Charles GAZZANO, commerçant, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Théodora, a cédé à M. Louis BIANCHERI, commerçant, et à M<sup>me</sup> Marceline AMERIO, demeurant à Menton, vallée de Gorbio, le fonds de commerce de vente de fruits, légumes, comestibles, pétrole au détail, vente de spiritueux en bouteilles cachetées et de vins au détail à emporter, qu'il exploite à Monaco, 24, boulevard de l'Observatoire, villa Théodora.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 24 octobre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> Auguste SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco, soussigné, les deux et quatre octobre mil neuf cent vingt-neuf, M<sup>me</sup> Virginie RICCI, épouse en secondes nocces de M. Charles ROSSI, demeurant à Monaco, 15, rue Sainte-Suzanne, a vendu à M. François MORELLI et à M<sup>me</sup> Noélie AMERIO, son épouse, le fonds de commerce de buvette et restaurant qu'elle exploite à Monaco, rue Florestine, n° 5, et rue Sainte-Suzanne, n° 15.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 24 octobre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le dix octobre mil neuf cent vingt-neuf, M. Raoul COTTIN, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, Nouvel Hôtel de Paris, a cédé à M. Frédéric TIRABOSCHI et M<sup>me</sup> Marie STELLARDO, son épouse, demeurant à Monaco, 32, rue Grimaldi, le fonds de commerce de maroquinerie de luxe, articles de voyage, pour chiens, composant la succursale de son fonds de commerce, exploité à Monaco, rue Grimaldi, n° 49.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 24 octobre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE LORENZI

26, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 1<sup>er</sup> octobre 1929, enregistré, M<sup>lle</sup> Marie-Joséphine VAN VAERENBERGH, demeurant Hôtel Lido, 1, rue des Lilas, à Monte-Carlo, a cédé à MM. Anatole REYNIER et Georges CARLO, demeurant, 29, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, le fonds de commerce d'Hôtel qu'elle exploitait à Monte-Carlo, 1, rue des Lilas, sous le nom d'Hôtel Lido.

Avis est donné aux créanciers de M<sup>lle</sup> Van Vaerenbergh, s'il en existe, d'avoir à former opposition, dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, à l'Agence Lorenzi, sous peine de forclusion.

Monaco, le 24 octobre 1929.

AGENCE LORENZI

26, boulevard Princesse-Charlotte, Monte-Carlo

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 1<sup>er</sup> octobre 1929, enregistré, M<sup>me</sup> veuve Marguerite CAPPELLETTI, née SCORSOGLIO, a cédé à M. Jean RIVET, demeurant 111, avenue Edouard-Vaillant, à Boulogne-Billancourt, le fonds de commerce de bonneterie et ganterie qu'elle exploitait à Monte-Carlo, dans un magasin dépendant de l'Hôtel de Russie, 25, avenue de la Costa.

Avis est donné aux créanciers de M<sup>me</sup> veuve Cappelletti, s'il en existe, d'avoir à former opposition dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, à l'Agence Lorenzi, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 24 octobre 1929.

AGENCE BRÉMOND

5, boulevard des Moulins, Monte-Carlo.

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1929, enregistré, M<sup>me</sup> Clémence DARGAUD, demeurant à Beausoleil, a cédé à M. Joseph CELLARIO, commerçant à Monaco, le fonds de commerce de meublé que faisait valoir, de son vivant, sa sœur M<sup>me</sup> Léonie LABOURIER, dans un appartement sis, au troisième étage de la villa Linzerna, 3, avenue Saint-Laurent, à Monte-Carlo.

Les créanciers de M<sup>me</sup> Dargaud et Labourier, s'il en existe, pourront faire opposition sur le prix de vente dans le délai de dix jours à compter de la présente insertion, à l'Agence Brémont, 5, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, sous peine de forclusion.

Monaco, le 24 octobre 1929.

Etude de M<sup>e</sup> Charles SOCCAL,

Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,  
3, avenue de la Gare.

**VENTE VOLONTAIRE**

Le jeudi 24 octobre courant (1929), à 14 heures, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, dans les magasins du Bon Marché, sis à Monaco, rue Caroline, à la vente aux enchères publiques d'un lot d'articles de bazar.

Au comptant, 5 ou 17 % en sus.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

**CRÉDIT MOBILIER DE MONACO**

**VENTE**

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

**Mercredi 6 Novembre 1929,**

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de novembre 1928, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

**Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers**  
à Monaco

**TIRAGE DES OBLIGATIONS 4 %**  
16 octobre 1929

201 à	300	85.601 à	85.700
5.501 à	5.600	90.401 à	90.500
9.001 à	9.100	93.601 à	93.700
9.201 à	9.300	94.201 à	94.300
14.301 à	14.400	98.601 à	98.700
19.901 à	20.000	106.901 à	107.000
25.001 à	25.100	111.601 à	111.700
34.401 à	34.500	113.001 à	113.100
35.001 à	35.100	117.801 à	117.900
46.701 à	46.800	119.001 à	119.100
47.901 à	48.000	129.801 à	129.900
53.401 à	53.500	130.001 à	130.100
53.501 à	53.600	133.001 à	133.100
59.301 à	59.400	135.701 à	135.800
61.501 à	61.600	142.501 à	142.600
63.001 à	63.100	147.701 à	147.800
63.301 à	63.400	148.601 à	148.700
77.901 à	78.000	153.901 à	154.000
78.001 à	78.100	155.901 à	156.000
78.501 à	78.600	156.601 à	156.700
81.001 à	81.100	158.901 à	159.000

Remboursables à 300 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.